



La lettre du Mouvement Européen Loire

Année 4 - n°38

1er décembre 2023

EuropaLoire



Mouvement Européen Loire

Edito

Quand on parle d'Union européenne on dit souvent que tout se décide à Bruxelles. Et on oublie que la France accueille à Strasbourg l'une des 3 institutions décisionnaires : le Parlement européen, dont les membres sont élus directement par les citoyens.

Nous avons donc décidé de consacrer ce numéro à « Strasbourg l'européenne ». Nous vous invitons à parcourir son quartier européen qui accueille non seulement le Parlement mais aussi le siège du Conseil de l'Europe première institution créée à Strasbourg en 1949, la Cour européenne des droits de l'homme, mais aussi la chaîne franco-allemande Arte et bien d'autres lieux dédiés à l'Europe.

Vous apprendrez également qui est Louise Weiss qui a donné son nom au bâtiment du Parlement européen. L'Alsace est également partie prenante au projet européen de coopération transfrontalier Interreg que Pierre Mandon vous présente. Il vous fait également découvrir la « Collectivité européenne d'Alsace », nouvelle collectivité française inaugurée en 2021 et Colette Mondion vous invite à poursuivre l'exploration de la ville avec le livre « Racontez moi Strasbourg »

L'actualité de notre rubrique l'Europe près de chez vous c'est l'évènement organisé à l'initiative de l'URALE qui a convié les comités de jumelages et acteurs de l'Europe de la Région Auvergne Rhône Alpes à une réflexion commune. Ce fut l'occasion de rappeler que les comités de jumelage sont nés après la seconde guerre mondiale en même temps que naissaient les premières initiatives de construction européenne.

Nous vous invitons aussi à répondre à la consultation organisée par Laurence Boone « La France dans l'Europe, quel avenir, quelles priorités ? » C'est l'opportunité de vous exprimer sur votre rapport à l'Europe et de donner votre avis sur les priorités que la France doit selon vous défendre au sein de l'Union européenne.

Nous vous souhaitons de belles fêtes de fin d'année et vous retrouverons avec plaisir en 2024 pour une série de numéros qui seront plus particulièrement consacrés aux enjeux des prochaines élections européennes.



Marthe Claire PORTRAN

L'édito	1
Appel à projet	1
Strasbourg, l'européenne	1
L'architecture du Parlement européen	2
Louise Weiss	3
Le Conseil de l'Europe	4
La CEDH	5
Arte	6
La collectivité alsacienne	7
Interreg	8
L'Europe près de chez vous	9
Suggestion de lecture	9

Strasbourg, l'européenne

La vocation européenne de Strasbourg commence en 1949. Le 5 mai 1949, dix États européens (Belgique, Danemark, France, Irlande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni et Suède) signent le Statut du Conseil de l'Europe. Sur proposition du Secrétaire d'État des Affaires étrangères anglais, Ernest Bevin, le siège de cette nouvelle organisation est établi à Strasbourg afin de symboliser le rapprochement franco-allemand. Il déclare « Voilà une ville qui, plus que d'autres, a été victime de la stupidité des nations européennes qui croyaient régler leurs problèmes par la guerre, maintenant elle doit être appelée à devenir un symbole de réconciliation et de paix ». A partir de 1952, le Conseil de l'Europe va partager ses locaux avec l'Assemblée com-

mune de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (la CECA) qui viendra tenir ses sessions dans la capitale alsacienne. Le Conseil de l'Europe va s'élargir à d'autres États du Continent européen et s'installe en 1977 au Palais de l'Europe. Il continuera à accueillir une partie du Parlement européen jusqu'en 1999. La réalisation du Palais de l'Europe marquera la naissance du quartier européen de Strasbourg, où vont se développer de multiples institutions et organismes à vocation européenne. Le Palais des Droits de l'Homme inauguré en 1995 abrite la Cour européenne de justice. Le bâtiment Louise Weiss du Parlement européen, est inauguré en 1999. Le quartier accueille éga-

lement la Direction Européenne de la Qualité du Médicament et soins de santé (DEQM), le Médiateur européen, Eurocorps, l'école européenne (destinée en priorité aux enfants des personnels des institutions européennes), et aussi des organismes de coopération transfrontalière et des associations qui promeuvent l'Europe ainsi que la chaîne de télévision Arte, En mai 2014, le Lieu d'Europe, a ouvert ses portes. Ce lieu d'éducation à la citoyenneté européenne a vocation à faire connaître l'Europe et à renforcer le sentiment d'appartenance à une communauté de valeurs. Le quartier européen de Strasbourg s'est vu décerner, en 2015, le Label du Patrimoine Européen.

Marthe-Claire PORTRAN

AGORA

« La France dans l'Europe : Quel avenir, quelles priorités ? »

C'est la question qui est posée à travers une consultation lancée par Laurence Boone, secrétaire d'état auprès de la ministre de l'Europe et des Affaires étrangères. C'est l'opportunité de vous exprimer sur votre rapport à l'Europe et donner votre avis sur les priorités que la France doit selon vous défendre au sein de l'Union européenne.

La consultation est ouverte jusqu'au 29 décembre sur l'application AGORA à télécharger sur notre smartphone :

<https://www.agora.gouv.fr/>



Le parlement européen : Architecture et transparence

Le parlement européen de Strasbourg - une architecture

Le Parlement européen, magnifique bâtiment fait de verre, de métal et de bois s'élève sur les bords de l'Ill et du Rhin, au cœur du quartier européen de Strasbourg. Son architecture est pleine de symboles.

La tour, en verre et en grès, est haute de 60 mètres et abrite 1 133 bureaux sur dix-sept niveaux. Son sommet, qui semble inachevé, évoque un projet européen en perpétuelle construction.



Sous un immense dôme de bois se trouve un hémicycle monumental de 750 places, le plus vaste d'Europe, où siègent les députés.

Tout ce vaste ensemble architectural s'ouvre vers l'extérieur grâce à une immense façade vitrée de 13



000m² qui symbolise la transparence démocratique de l'Union européenne. La transparence est également présente à l'intérieur du bâtiment avec des circulations suspendues qui s'entrecroisent au sein de grands espaces ouverts.

Le bâtiment est dédié à Louise Weiss en hommage à cette alsacienne emblématique, à la fois femme politique et journaliste.

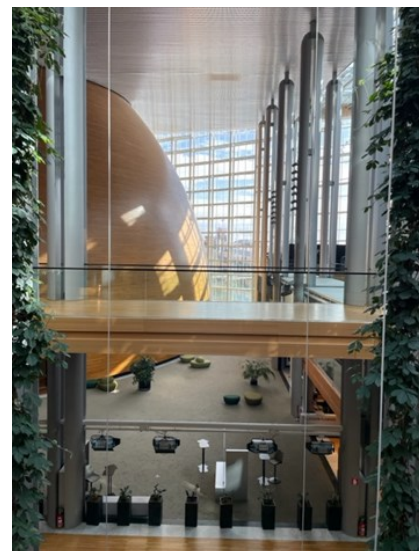
Il est ouvert aux citoyens qui peuvent librement explorer l'intérieur du bâtiment et découvrir les expositions permanentes et temporaires, ou participer à l'un des nombreux événements organisés au Parlement tout au



long de l'année. Ils peuvent notamment découvrir le Parlementarium Simone Veil qui permet de comprendre le fonctionnement de la démocratie européenne grâce à des dispositifs interactifs, qui permettent de comprendre le travail des députés.

La participation à des jeux de rôle est également possible pour découvrir le processus d'élaboration de la législation européenne et mieux comprendre les mécanismes de négociation de la législation de l'Union européenne de façon ludique et interactive.

Les citoyens peuvent aussi assister aux débats durant les séances plénières. Visiter le Parlement européen à Strasbourg pendant une session



plénière c'est l'opportunité de voir la démocratie en action. Douze fois par an, les députées et députés au Parlement européen siègent dans l'hémicycle pour débattre et adopter la législation européenne qui touche la vie de millions de citoyens. Les sessions plénières sont une occasion unique d'écouter ses représentants et les dirigeants européens parler de ce que l'Union européenne fait pour traiter les grandes questions de notre temps. Le nombre de places est limité. Elles sont attribuées par ordre d'arrivée.

Les visites sont gratuites et disponibles dans les 24 langues officielles de l'Union européenne.

Marthe-Claire PORTRAN



LOUISE WEISS : Son combat pour l'Europe

Louise Weiss est née au XIX^{ème} siècle, en 1893, à Arras, dans le Nord de la France.

Femme de lettre et d'action, Mme Weiss a longtemps fréquenté les milieux intellectuels d'Europe centrale et a notamment embrassé la carrière de journaliste sous le pseudonyme masculin « Louis Le-franc » avec lequel elle signe au départ pour le journal « Le Radical ».

Eviter la catastrophe de la guerre

Son attrait pour l'Europe conjugué à celui qu'elle éprouve depuis longtemps pour le journalisme, l'a progressivement mené à fonder le journal « L'Europe Nouvelle ».

Dans une interview de 1965 relayée par l'Institut National de l'Audiovisuel, Louise Weiss déclarait qu'elle avait ressenti la nécessité « d'indiquer des voies nouvelles qui empêcheraient, diplomatiquement, historiquement, militairement, le retour à la catastrophe dans laquelle toute [la] jeunesse avait failli sombrer [...] ». Elle ajoutait que « [c'était] de tout cœur avec cette idéologie-là, [qu'elle avait] fondé cette revue L'Europe Nouvelle qui devait [...] réunir autour d'elle les meilleurs esprits de l'Europe entre les deux guerres ».

Promouvoir l'émancipation des femmes

Louise Weiss se fait donc remarquer pour ses positions engagées en faveur des libertés, et se distingue notamment par son combat pour l'émancipation des femmes.

Alors même que le droit de vote ne leur avait pas encore été accordé, cette femme de convictions, en signe de protestation, s'était présentée symboliquement aux élections municipales à Montmartre et avait recueilli des dizaines de milliers de voix. Elle réitérera quelques années plus tard cette expérience avec la même déter-



mination en se présentant aux élections législatives de 1936 pour, là encore, recueillir plus de 14 000 voix : mais ses ambitions pour les femmes sont plus grandes que sa « simple » nomination dans le gouvernement de Léon Blum !

Députée au Parlement européen

Le parcours audacieux et engagé de Louise Weiss l'a finalement conduit sur les bancs du Parlement européen pour lequel elle a exercé les fonctions de députée dès 1979.



Simone Veil, Première présidente du Parlement européen

Comme ultime symbole, Louise Weiss, doyenne du Parlement européen, a eu le privilège de présider l'élection du premier Président du Parlement élu

au suffrage universel direct, premier président qui deviendra d'ailleurs une première présidente dont nous connaissons tous le nom : Simone Veil.

Pour la délicatesse de ses mots, et pour l'honnêteté de son discours, les premières paroles de cette femme au destin accompli méritent d'être lues avec attention :

« Mesdames et Messieurs les élus de l'Europe,

Les étoiles du destin et les chemins de l'écriture m'ont mené à cette tribune pour y vivre, Présidente d'un jour, un honneur dont je n'aurais jamais osé rêver et une joie : la joie la plus forte que puisse éprouvée une créature au soir de son existence, la joie d'une vocation de jeunesse miraculeusement accomplie.

Il me semble, en cet instant, n'avoir jamais traversé le siècle et scionné le monde que pour venir à votre rencontre en amoureuse de l'Europe, et pour tâcher de formuler avec vous, avec votre approbation, les angoisses et les espérances qui tourmentent, qui soulèvent notre conscience collective [...] »

(retranscription du discours d'investiture prononcé par L. Weiss).

Louise Weiss est décédée en 1983 à Paris. Le bâtiment du Parlement européen à Strasbourg porte son nom.

Lou MIRALLES

Étudiante en M2 - Droit Public, Parcours Acteurs Publics



Le Conseil de l'Europe : l'Europe intergouvernementale

Le Conseil de l'Europe est une organisation intergouvernementale qui a été créée le 5 mai 1949 par l'Accord de Londres, dans le but de promouvoir la coopération entre les États européens. En cela, le Conseil de l'Europe se distingue nettement d'une organisation intégrée comme l'Union européenne. D'ailleurs, la plupart des décisions sont prises à l'unanimité et mises en œuvre par les États membres. Le siège est à Strasbourg.

L'Europe des libertés

Initialement, le Conseil de l'Europe a été créé par une dizaine d'États, dont la France, et il apparaissait un peu comme l'Europe « libre et démocratique » face au bloc communiste. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle une attention particulière a été accordée dès le départ aux libertés fondamentales. Toutefois, après les transformations qu'ont connu les anciens pays de l'Est, le Conseil de l'Europe est devenu la structure d'accueil de tous les pays européens en quête de démocratie culminant même à 47 États membres, allant de l'Islande à la Turquie, en passant par l'Ukraine. Le conflit entre la Russie et l'Ukraine a toutefois rompu cette belle unanimité et la Russie s'est retirée du Conseil de l'Europe.

Les institutions mises en place

Le Conseil de l'Europe fonctionne grâce à plusieurs organes.

. **Un Comité des Ministres des Affaires étrangères**, réuni normalement deux fois par an, constitue un organe exécutif qui prend les décisions essentielles. Depuis 1952, des ambassadeurs appelés « représentants permanents » représentent les ministres et se réunissent plus régulièrement.

. **Une Assemblée** formée de 306 représentants des différents États membres (et autant de suppléants) se réunit en sessions annuelles. Elle émet des avis ou des recommandations sur toutes questions, sauf les questions de défense.

A la différence du Parlement européen, cette assemblée n'est pas élue directement par le peuple (ce sont

des membres des Parlements nationaux) et elle n'a pas de véritable pouvoir normatif. Elle ne peut pas davantage engager la responsabilité politique du Comité des Ministres.



. **Un(e) Secrétaire Général(e)** élu pour 5 ans constitue l'organe permanent. Il assure les fonctions administratives de préparation et d'exécution des décisions. Il est également le dépositaire des nombreux traités et conventions signés dans le cadre du Conseil de l'Europe. La Secrétaire générale actuelle est Madame Marija Pejčinović Burić.

. Enfin, le **Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe** est une création plus récente qui regroupe deux chambres, l'une représentant les pouvoirs locaux, l'autre les régions.

D'autres institutions secondaires viennent compléter ces quatre piliers comme le Commissaire aux droits de l'homme ou la Commission de Venise, instance consultative chargée de réfléchir aux questions constitutionnelles.

A l'origine de traités majeurs

Le rôle principal du Conseil de l'Europe est certainement de protéger les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit en Europe. Pour ce faire, il a mis en place un certain nombre d'instruments juridiques, tels que la **Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales**, plus connue sous le nom de Convention européenne des droits de l'homme. Cette convention garantit le respect des droits civils et politiques, tels que la liberté d'expression, la liberté de religion, le droit à

un procès équitable, le droit à la vie privée, ainsi que le droit à l'éducation. Le respect de cette convention est garanti par un véritable tribunal, la Cour européenne des droits de l'homme (voir par ailleurs).

Le Conseil de l'Europe est également à l'origine de la **Charte sociale européenne** qui prévoit des droits économiques et sociaux ainsi que de beaucoup d'autres conventions et traités internationaux qui sont négociés sous ses auspices.

Le Conseil de l'Europe s'intéresse également à l'actualité européenne. Par exemple, la crise migratoire a été l'une de ses préoccupations majeures. De même, il est très impliqué dans la crise en Ukraine. Il a encore appelé les États membres à prendre des mesures pour prévenir le terrorisme et l'extrémisme, tout en respectant les droits de l'homme.

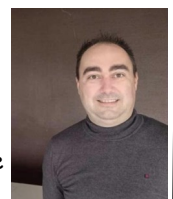
Quel avenir pour le Conseil de l'Europe ?

Le Conseil de l'Europe a joué un rôle clé dans la promotion des valeurs démocratiques. Toutefois, il reste une simple organisation intergouvernementale, certes sophistiquée, dans laquelle il est difficile de prendre des décisions contraignantes car il n'est pas à l'abri des divisions profondes qui agitent parfois le continent européen. De plus son budget n'est pas toujours à la hauteur de ses ambitions.

Il pourrait peut-être constituer l'ébauche de la Communauté politique européenne évoquée par le Président Macron, il y a plus d'un an, et destinée à accueillir des États, sans les intégrer directement à l'Union européenne, autrement dit, une alternative à un élargissement sans fin de l'Union européenne. Encore faudrait-il que ces derniers ne le vivent pas comme un purgatoire ou une punition. Les réactions de certains États à la proposition du Président suggèrent que ce n'est pas pour demain.

Romain DUINAT

Avec la collaboration de D. IMBERT-MAGAND



La Cour européenne des droits de l'homme, figure de proue de l'Europe ?

Comment évoquer Strasbourg sans citer la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) ?

Mise en place par la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales (Conv. E.D.H.) qui a fêté allègrement ses 70 bougies le 3 septembre de cette année, la CEDH est très certainement l'œuvre majeure du Conseil de l'Europe.



La CEDH est abritée depuis 1995 dans le palais des droits de l'homme (photo). Ce bâtiment original, à proximité du Conseil de l'Europe mais aussi du Parlement européen a été conçu par l'architecte britannique Richard Rogers (co-auteur, avec Renzo Piano, du Centre Pompidou à Paris).

Les deux tours en forme de cylindres, de part et d'autre de son entrée, sont supposées rappeler "la balance de la justice". D'autres y ont vu une gigantesque tam-tam destinées à diffuser les droits fondamentaux.

Le hall, très lumineux grâce à sa verrière, souligne l'accessibilité et la transparence de la Cour.

La CEDH a évolué au fil des ans grâce à différents protocoles (révision du texte initial) au point de devenir aujourd'hui la Cour de justice suprême européenne en matière de droits de l'homme pour les 46 Etats membres du Conseil de l'Europe. Elle a donc une compétence plus spécialisée que la Cour de Justice de l'Union européenne mais un champ d'application beaucoup plus large puisqu'elle ne s'adresse pas seulement aux 27 pays membres de l'Union européenne mais quasiment à l'ensemble du continent européen.

rent dans la Convention et, si tel est le cas, à donner une satisfaction équitable (le plus souvent, c'est une somme d'argent) au requérant, c'est-à-dire à la victime. Autrement dit, la Cour ne peut pas annuler une loi ou un décret français, ni réformer le jugement d'un tribunal français. Pour autant, une sanction est vite dissuasive et conduira l'Etat fautif à modifier de lui-même une disposition qui pose problème au regard des libertés pour éviter de nouvelles sanctions.

L'une des grandes originalités du système européen réside dans la possibilité pour un simple justiciable européen de saisir ce tribunal lorsque l'une de ses libertés n'a pas été respecté par un des Etats membres. On se doute que des filtres ont été mis en place pour éviter la saturation du système. En particulier, il faut avoir un intérêt à agir (être victime d'une violation de la conv. E.D.H.), avoir utilisé et épuisé les possibilités de recours dans son propre pays et être réactif (depuis 2022, la saisine n'est possible que dans les quatre mois qui suivent la dernière décision obtenue dans son pays).

En interprétant la liste des droits et libertés qui figurent dans la Convention, la CEDH a développé une jurisprudence en matière de droits de l'homme pour les membres du Conseil de l'Europe. C'est à la fois ce qui fait son intérêt et qui est parfois critiqué. Pour ne prendre qu'un exemple, la Cour s'est servie de l'article 8 de la Convention (respect de la vie privée et familiale) pour élargir considérablement les obligations des Etats par exemple en reconnaissant des droits aux couples homosexuels ou en déduisant des obligations environnementales qui ne figuraient pas expressément dans le texte. Les contempteurs d'une justice européenne reprocheront à la Cour d'imposer aux Etats des charges qui n'étaient pas prévisibles lors de la signature de la convention. Les défenseurs des libertés rappelleront que c'est le rôle de tout juge que d'interpréter un texte juridique à la lumière des circonstances actuelles et ils se réjouiront qu'existe enfin un corpus, sinon universel, au moins européen de droits fondamentaux quel que soit le pays concerné.

Une autre particularité tient au fait que la compétence de la Cour se limite théoriquement à dire si un Etat n'a pas respecté l'une des libertés qui figu-



Ne nous leurrions pas, si la CEDH constitue un progrès majeur dans l'état de droit, elle n'en connaît pas moins des limites. En effet, l'exécution des décisions de la CEDH repose en définitive sur la bonne volonté des Etats car il n'y a pas de « police européenne » permettant une exécution forcée. Dans l'ensemble, les Etats font preuve d'une réelle bonne volonté, il n'en reste pas moins que certains élèves sont meilleurs que d'autres. Il y a aussi parfois des rebellions occasionnelles lorsqu'une décision de la Cour est réputée heurter la souveraineté d'un Etat. Ainsi le ministre français de l'intérieur, Gérard Darmanin, s'est braqué contre des décisions de la Cour constatant une violation de la convention par la France à l'occasion de tchéchènes (voir par exemple CEDH 30 août 2022 W/France). Pire, un Etat a toujours la possibilité de dénoncer la Convention et de se retirer du système de protection. C'est justement ce qu'a fait la Fédération de Russie qui, moyennant un préavis de 6 mois, a dénoncé la convention en mars 2022 signant symboliquement son aveu d'échec dans le respect des libertés.



Daniel IMBERT-MAGAND

ARTE : SiègE social Strasbourg

ARTE, chaîne de service public de télévision culturelle franco-allemande, a son siège social ARTE GEIE - groupement européen d'intérêt économique-, à Strasbourg, dans le quartier européen, tout près du Parlement européen. Elle est également présente dans deux pôles d'édition, à Paris avec ARTE France, et à Baden-Baden avec ARTE DEUTSCHLAND TV GmbH. C'est au siège social que revient le concept général des programmes et leur diffusion multilingue.

Un peu d'histoire :

Alors qu'en 1984, François Mitterrand émet l'idée d'une chaîne de télévision culturelle à vocation européenne, qu'en 1986 est créée la SEPT, il aura fallu 6 ans pour que la signature, en 1990, d'un traité franco-allemand ratifie la création d'ARTE. Avant même l'installation de la chaîne dans le centre ville de Strasbourg, des partenariats/associations sont validés avec la Belgique (RTBF), la Suisse (SSR), l'Espagne (TVE), la Pologne (TVP).

Le siège social rapidement à l'étroit, il est décidé en 1998, de construire un bâtiment, dont le projet est confié à un cabinet franco-allemand Hans Struhk-Paul Maeche. La pose de la première pierre sera effectuée en 2001, en présence de Catherine Tasca, et Jobst Plog ministres de la culture. L'inauguration aura lieu en 2006, l'oeuvre du sculpteur allemand Stephan Balkenhol,

« L'homme-girafe », est à son tour inaugurée.

Avec le principe d'une présidence tournante entre la France et l'Allemagne, et d'un financement à parité, ARTE a trouvé sa place dans le paysage audio-visuel européen et affiche une véritable ouverture sur l'Europe.

Une place originale dans le Paysage Audiovisuel

Elle s'inscrit dans les enjeux contemporains, portés par l'U.E et l'Euro Métropole de Strasbourg ; Elle répond notamment aux enjeux écologiques avec un bâtiment qui intègre, d'un point de vue architectural, quatre éléments naturels : le feu, l'eau, l'air, la terre, qui répond à différents critères d'hydro-économie, de protection de l'environnement avec des toitures végétalisées, des haies champêtres sur le parking, de durabilité pour la restauration des salariés, de mobilité douce avec un parking à vélos et une station d'auto partage...

Cet engagement se traduit également par l'adhésion à Ecoprod, association de concertation des acteurs de l'audio-visuel qui se donne comme objectif d'« agir pour des productions audiovisuelles et cinématographiques respectueuses de l'environnement ».

Il s'exprime à travers des pro-

grammes thématiques, destinés à éclairer sur les enjeux climatiques et environnementaux.

Entre autres : 42- La réponse à presque tout : série documentaire scientifique ; Arte Europe, l'hebdo : émission digitale hebdomadaire (le samedi), en quatre langues Français, Allemand, Anglais, Espagnol, sur des thèmes sociaux et politiques ; des séries sur le thème de l'Europe ; La Collection européenne ARTE, ARD, ZDF, France Télévision, SRG SSR : sélection de documentaires, de reportages, de production web sur des sujets d'actualité, de politique et de société en Europe.

Une chaîne écolo

ARTE est la première chaîne certifiée ISO 50001, depuis 2016, pour sa maîtrise des consommations d'énergie, tous secteurs confondus, dont celui de l'audio-visuel reconnu comme énergivore. Elle a ainsi diminué sa consommation de 29 % entre 2014 et 2022. Elle a, par ailleurs, signé la charte « Tous unis pour plus de biodiversité » démarche initiée par l'Eurométropole de Strasbourg.

Accessible par le câble, la TNT, le satellite, internet, elle est financée à 95 % par la redevance audio-visuelle, n'a pas recours à la publicité, mais est soutenue par une part de mécénat.

Une chaîne culturelle

A l'heure du numérique et parce qu'elle s'est déjà préoccupée de ce défi, ARTE se donne comme objectif de devenir la première plate-forme culturelle et audio-visuelle européenne. Elle dispose par ailleurs de filiales dans le cinéma, la radio et le livre.

Colette MODION



Interreg : Tisser des liens pour une cohésion économique et sociale en Europe

La coopération territoriale européenne (CTE) consiste à promouvoir le développement harmonieux du territoire de l'Union européenne (UE). Elle s'inscrit pleinement dans la politique de cohésion économique, sociale et territoriale prévue au Titre XVIII du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE).

Les programmes de coopération inter-régionale, connus sous le nom de programmes Interreg, bénéficient du financement du Fonds européen de développement régional (FEDER). Dotée d'un budget de 10 milliards d'euros pour la période 2021-2027, soit 2,5% du budget dédié à la politique de cohésion, cette initiative vise à encourager la collaboration entre les acteurs nationaux, régionaux et locaux des différents États membres. Quatre niveaux de coopération sont ainsi établis :

La coopération transfrontalière (Interreg A) : Ce niveau concerne les régions séparées par une frontière européenne, ainsi que celles adjacentes à des pays candidats. L'objectif est de compenser les obstacles liés à la frontière en expérimentant de nouvelles formes d'action publique et de gouvernance ;

La coopération transnationale (Interreg B) : Ce niveau s'étend à des zones spécifiques plus vastes, telles que les treize zones existantes, dont l'« Espace alpin », la

« Mer Baltique », l'« Europe du sud-est », et la « zone Caraïbes ». Il soutient les priorités stratégiques telles que l'innovation et la compétitivité, la gestion environnementale des risques, ainsi que l'accessibilité et les transports ;

La coopération inter-régionale (Interreg C) : À ce niveau, la coopération englobe l'ensemble des régions de l'Union. Elle facilite la mise en réseau et l'échange d'expériences à travers divers programmes. Cette forme de coopération permet aux régions de partager leurs meilleures pratiques, de collaborer sur des initiatives communes et de renforcer les liens entre les différentes parties de l'Union européenne ;

La coopération pour les régions ultra-périphériques (Interreg D) : Nouveauté de la programmation 2021-2027, il aide ces régions à coopérer avec les pays et territoires voisins de la manière la plus efficace et la plus simple possible. Ce volet concerne 5 zones géographiques : Amazonie, Caraïbes, Atlantique moyen/Golfe de Guinée, Océan Indien, Canal du Mozambique.

Depuis son lancement en 1990, cinq périodes de programmation d'Interreg se sont succédées : Interreg I (1990-1993), Interreg II (1994-1999), Interreg III (2000-2006), Interreg IV (2007-2013) et Interreg V (2014-2020).

À l'occasion de ses trente ans en 2020, la commissaire européenne à la cohésion et aux réformes, Elisa FERREIRA déclarait : « Ces 30 dernières années, grâce aux nombreux projets soutenus par l'Union, Interreg a permis de rapprocher plus de 170 millions d'Européens vivant dans les régions frontalières, d'améliorer leur existence et de créer de nouvelles possibilités de coopération. — Notre intention est de poursuivre cette mission, mais aussi de profiter de ces célébrations pour nous interroger, pour repenser les choses et pour donner un nouveau souffle à ce que nous considérons comme une valeur

fondamentale dans l'Union européenne : l'esprit de coopération, animé par la ferme conviction que nous sommes plus forts ensemble ».



La région Auvergne-Rhône-Alpes, limitrophe de la Suisse et de l'Italie, joue un rôle de coordination essentiel pour les coopérations de part et d'autre des Alpes, et est à ce titre concernée par plusieurs programmes européens, notamment Interreg France-Suisse.

Doté de 69,7 millions d'euros de FEDER et 50 MCHF de contributions suisses pour la période 2021-2027, le programme est mis en œuvre dans une zone de coopération qui recouvre cinq départements français et 7 cantons suisses. Interreg France-Suisse 2021-2027 accompagne les initiatives transfrontalières locales qui participent au développement du territoire. Le programme soutient des projets qui s'inscrivent dans l'une des 5 thématiques suivantes :

- Neutralité carbone et transition écologique
- Recherche et innovation, développement des usages numériques
- Mobilité durable et multimodalité
- Culture et tourisme durable
- Réduction des obstacles à la frontière franco-suisse

LE TERRITOIRE DE COOPÉRATION DU PROGRAMME INTERREG FRANCE-SUISSE



Pierre MANDON

En savoir plus : <https://www.europe-en-france.gouv.fr/fr/programmes-europeens/les-programmes-interreg-2021-2027-la-cooperation-territoriale-europeenne-en-france>

Quel avenir pour la collectivité européenne d'Alsace ?

Avez-vous déjà entendu parler de la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) ?

Inaugurée le 1er janvier 2021, cette nouvelle collectivité française pourrait ne pas vous être familière. Instaurée par la Loi Alsace du 2 août 2019, cette collectivité territoriale française résulte de la fusion des conseils départementaux du Haut-Rhin et du Bas-Rhin. La CeA est composée de 80 conseillers d'Alsace représentant les cantons du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, soit 40 binômes hommes/femmes. Le siège de la collectivité est situé à Strasbourg, les séances de l'assemblée se tenant cependant à Colmar.

Une collectivité française ouverte sur l'Europe...

La CeA est née de la volonté de conférer un caractère institutionnel à l'Alsace. Ainsi, elle dispose de compétences spécifiques et particulières à ce territoire, liées notamment à sa situation géographique comme l'organisation de la coopération transfrontalière avec l'Allemagne et la Suisse et la promotion du bilinguisme par la mise en place d'un enseignement facultatif de langue et culture régionales tout au long de la scolarité.

À l'occasion d'une conférence organisée par le Mouvement européen le 15 décembre 2020, la présidente du Conseil départemental du Haut-Rhin,

Brigitte Klinkert déclarait que « La Collectivité européenne d'Alsace est une renaissance pour l'Alsace, une Alsace ouverte sur l'Europe, et non renfermée sur elle-même ».

... dont le bilan est mitigé

Près de trois ans après sa création, il est difficile de se faire une opinion sur cette collectivité sui generis. L'idée est à saluer et attire même d'autres départements (il existe un projet de transformation de la Moselle en Euro-département) mais n'est pas à l'abri de toute critique. D'un point de vue institutionnel, sachant que les entités départementales du Haut-Rhin et du Bas-Rhin continuent d'exister administrativement, certaines interrogations perdurent quant à l'efficacité de cette institution face à un mille-feuilles administratif toujours plus épais. Quant à sa vocation européenne, celle-ci s'exprime principalement à travers l'identité alsacienne de ce territoire (marque Alsace, marketing territorial, politique touristique) sans pour autant mettre en avant une réelle coopération au niveau de l'Union.



**L'Alsace nous unit,
la Collectivité européenne d'Alsace
nous réunit**

Pierre Mandon

Chiffres-clés de la CeA

Population : 1 898 533 habitants (estimation Insee au 1er janvier 2021)

Surface : 8 280 km² (190km de long - 50km de large)

Communes : 880 (514 dans le Bas-Rhin et 366 dans le Haut-Rhin)

Budget : près de 2 milliards d'€

Personnel : 6 200 agents (avec le transfert des personnels d'Etat) 3 agents pour 1 000 habitants

Bâtiments : 376 lieux publics de proximité, 147 collèges publics (2ème Département de France), 210 éta-

blissements d'accueil pour les personnes âgées

Routes : 6 300 kms

Marqueur des plaques d'immatriculation : logo Acoeur

En savoir plus

<https://www.alsace.eu/la-collectivite/>

NOTA BENE

Dans le passé, à plusieurs reprises, la ville de Strasbourg a changé de nom et de nationalité : entre 1681 et 1944 où la ville changera 5 fois de nationalité avant de revenir définitivement à la France à la fin de la Seconde Guerre mondiale.

Mouvement Européen

Le Mouvement Européen France est une association créée en 1949. Trans partisane, elle a pour objectifs de mieux faire connaître l'Europe et de faire vivre un débat public pluraliste. Elle comporte une branche ouverte aux jeunes de 16 à 35 ans (Jeunes Européens France), désireux de défendre le projet européen.

Pour nous contacter :

loire@mouvement-europeen.eu



Directrice de la publication : Marthe-Claire Portran

Comité éditorial : Colette Modion, Jean-Paul Villié, Pierre Mandon, Daniel Imbert-Magand, Michel Lefrançois.

Adhérez au
Mouvement européen :
<https://mouvement-europeen.eu/>

L'Europe près de chez vous

Rencontre régionale des jumelages de villes et associations européennes du 18 novembre 2023

Une soixantaine de participants représentant des comités de jumelages, des Maisons de l'Europe et des acteurs européens de la région ont participé à l'évènement organisé au château du Mollard à Châteauneuf, à l'initiative de l'URALE (Union Régionale des Acteurs Locaux de l'Europe). Cette rencontre clôturait un cycle de 2 années de réunions départementales organisé avec les Acteurs Franco-Allemands Pour l'Europe (AFAPE) et débuté dans la Loire à Veauche en septembre 2021.

Le but de la journée était de rappeler pourquoi les jumelages et les associations européennes ont été créés après la seconde guerre mondiale en même temps que naissaient les premières initiatives de construction européenne. Il s'agissait aussi de souligner l'importance pour chacun de sensibiliser nos concitoyens aux réalités et aux enjeux des élections européennes de 2024, sans orientation partisane.

Mieux connaître les financements existants, partager les expériences et échanger sur la meilleure façon de faire ensemble sont autant de thématiques qui ont été abordées de manière transversale au cours d'interventions et de tables rondes thématiques.

Rencontres régionales des jumelages de villes et associations européennes d'Auvergne-Rhône-Alpes



A noter les présences de Messieurs Bernard Laget Maire de Châteauneuf et Conseiller départemental en fin de matinée et d'Emmanuel Mandon, Député et Conseiller régional Aura l'après-midi.

Le Saviez vous ?

Strateburgum (la ville des routes) est le nom donné à la ville de Strasbourg par les Francs au Vème siècle (après J.C.). Aujourd'hui elle bénéficie toujours d'une position privilégiée de passage au cœur de l'Europe : 8 États européens se trouvent à moins de 500 km de Strasbourg : l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Suisse, la République tchèque.

Idée lecture : Racontez-moi Strasbourg



Racontez-moi Strasbourg.
Guy Trendel.
Editions La nuée bleue, 2006.

Ancien responsable du journal régional le Nouvel Alsacien, rédacteur aux Dernières nouvelles d'Alsace, et conservateur de la Bibliothèque alsatique du Crédit Mutuel, Guy Trendel, né en 1937, est un grand connaisseur de l'histoire et du patrimoine de l'Alsace sur laquelle il a publié plus de trente livres et nombre d'articles.

Dans celui-ci, en chroniqueur, il évoque la vie des alsaciens et les évènements qui ont marqué leur histoire, de l'époque romaine à la seconde guerre mondiale, en passant par le Moyen-Age, la Renaissance, le Siècle des Lumières, les deux conflits du 20ème siècle...

Dans un style qui mêle récits historiques, héroïques, fantastiques, dramatiques, merveilleux, anecdotes, il révèle combien il est attaché à l'Alsace et combien il en respecte les hommes et femmes, toujours préoccupé des effets du cours de l'histoire sur leur quotidien.

Racontez-moi Strasbourg est également un beau livre d'images, choisies par l'auteur lui-même, qui valent

notamment le patrimoine, et apportent d'autres informations à ces 70 chroniques.

Ce livre, en apparence facile d'accès, est un document pédagogique qui rend compte des vicissitudes vécues par les alsaciens et notamment les strasbourgeois, au cours d'une histoire qui a forgé leur identité européenne.

Colette MODION

